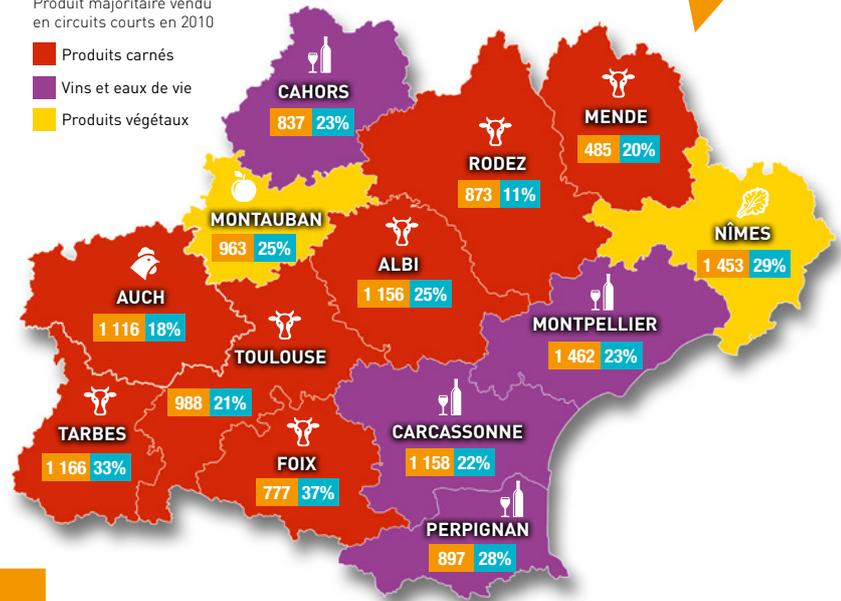


# CIRCUITS COURTS

Les circuits courts de commercialisation (CC)\* permettent aux producteurs de conserver une part plus importante de la valeur ajoutée de leurs productions, et aux consommateurs de participer au développement et au maintien de l'activité agricole de leur territoire. En 2010, **1 exploitation sur 5 s'inscrit dans une démarche de circuit court**. L'implication des producteurs dans ces démarches n'est pas la même selon les productions. Par exemple, **49% des producteurs de miel et 46% des producteurs de légumes vendent en circuits courts** alors que pour les produits laitiers et ceux de l'aviculture, seuls 8% des producteurs sont concernés. Ainsi, même si les exploitations les plus nombreuses en CC sont les élevages bovin viande et les viticulteurs, cela ne concerne qu'une partie des exploitations de ces types (environ 20%). Pour la plupart des exploitations concernées, les circuits courts représentent une part importante de leur chiffre d'affaires global. Ainsi, en 2010, 41% des exploitations pratiquant les circuits courts déclarent en retirer plus des ¾ de leur chiffre d'affaires.

Produit majoritaire vendu en circuits courts en 2010

- Produits carnés
- Vins et eaux de vie
- Produits végétaux



## LES CHIFFRES

- **14 503 exploitations agricoles commercialisaient via des CC en 2010**  
*17% des exploitations commercialisant en CC en France*
- **80% de ces EA commercialisent principalement en vente directe**
- **41% de ces EA retire plus de 75% de leur CA des circuits courts**
- Les principaux produits commercialisés en circuits courts sont :
  - Les viandes et produits carnés (surtout viande bovine) : **4 680 EA**
  - Les légumes : **2 640 EA**
  - Les vins : **2 590 EA**
  - Les fruits : **1 700 EA**
  - Les produits de l'aviculture : **1 390 EA**

• Les chambres d'agriculture accompagnent ces producteurs au travers de démarches collectives :



**Marché de Producteurs de Pays** : 722 adhérents présents sur 88 communes pour plus de 600 jours de marchés

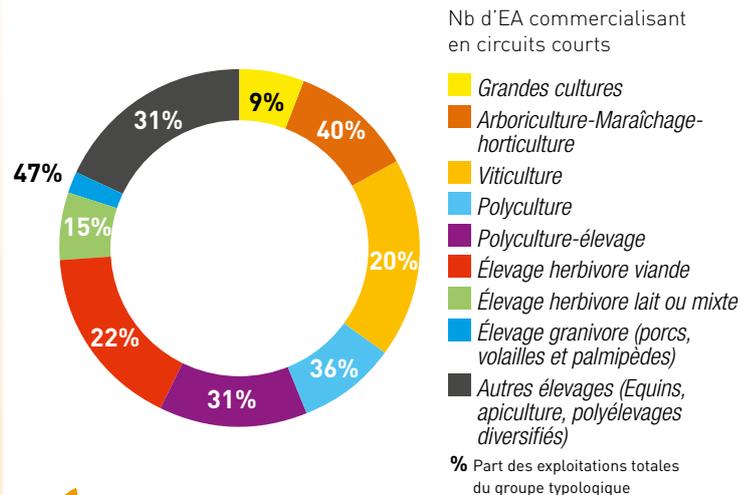


**Bienvenue à la Ferme** : 1 371 adhérents réalisant 131 prestations de restauration, 160 activités de loisir, 1 046 prestations de vente de produits fermiers et 314 prestations d'hébergement.

■ Nombre d'EA commercialisant en CC en 2010    ■ Part du total des EA du département

## LA PLACE DES CIRCUITS COURTS DANS LES DÉPARTEMENTS

(Source : RA2010/INOSYS)



## RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS EN CIRCUITS COURTS PAR SYSTÈME

(Source : RA2010 / INOSYS)

## FOCUS : LA VENTE DIRECTE (Source : RA 2010/INOSYS)

**NB** : les chiffres ci-dessous ne tiennent pas compte des produits issus de la viticulture, traités à part dans le RA 2010. Les pourcentages présentés sont à rapporter au nombre total d'exploitations commercialisant en circuits courts.

La vente directe est le mode de commercialisation en circuit court le plus utilisé : 80% des exploitations utilisant les CC commercialisent principalement en vente directe. Toutefois, cette proportion varie selon les produits. En effet, elle est proche de 100% pour le miel, les produits laitiers et les produits avicoles alors qu'elle n'est que de 70% pour les viandes, privilégiant les circuits avec un intermédiaire. Les produits issus de l'élevage herbivore (viande et lait) sont également beaucoup commercialisés via des CC hors vente directe (entre 40 et 50% des EA). Certains types d'exploitations agricoles sont plus particulièrement impliqués dans la vente directe de leurs produits. C'est le cas notamment des maraîchers spécialisés et des éleveurs caprins, dont près de 60% commercialisent en vente directe. On remarque également que les exploitations mixtes (polyculture-élevage et polyélevage) utilisent beaucoup ce mode de valorisation des produits (47% des EA).

Le mode de vente directe le plus développé est la vente à la ferme, qui est le plus utilisé par 49% des exploitations en CC. La région LRMP se démarque par rapport aux moyennes nationales avec une proportion importante d'exploitations privilégiant les marchés (22%). Ce dernier mode de commercialisation est notamment particulièrement développé lorsque les circuits courts représentent une part importante du chiffre d'affaires de l'exploitation. En effet, parmi les exploitations tirant plus de 75% de leur CA des circuits courts, 30% commercialisent préférentiellement sur les marchés et 32% à la ferme.

\* CC (Circuits courts) : on entend par « circuit court » un mode de commercialisation faisant intervenir au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur final. On distingue parmi les circuits courts la vente directe, avec aucun intermédiaire.

PLUS D'INFOS sur

Chambre Régionale d'Agriculture : <http://www.lrmp.chambagri.fr/>